

Séance du 28/09/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

22/09/2023

Date de l'affichage

22/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Aubepierre-Ozouer-Le-Repos, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY , Michel BILLOUT, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Davy BRUN, Frédéric BRUNOT, Carine CALMON PLANTIN, Christian CIBIER, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Philippe DUCQ, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Édith LION, Christophe MARTINET, Suzanna MARTINET, Farid MÉBARKI, Nadia MEDJANI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Pierre PERRET, Aurélie POLESE, Sylvie PROCHILLO, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD et Alain THIBAUD.

Absents excusés représentés

Marcel FONTELLIO par Luc DUBOIS (délégué suppléant), Gilbert LECONTE par Jean-Jacques BRICHET, Angélique RAPPAILLES par Serge HAMELIN, Jean-Yves RAVENNE par Sylvie PROCHILLO, Joëlle VACHER par Christian CIBIER.

Absents

Sylvain CLÉRIN et Aymeric DUROX (arrivé à 19h43 pour la délibération n°2023/110-16),

44 conseillers communautaires en exercice : 37 présents, 5 représentés et 2 absents à la séance.

Madame Brigitte JACQUEMOT est nommée secrétaire de séance.

**2023/103-09 – OBJET : LANCEMENT D'UNE RESIDENCE LITTERAIRE GRENIER
PEDAGOGIQUE**

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020/DRCL/BLI/n°2 en date du 7 janvier 2020 portant modification des statuts de la communauté de communes de la Brie Nangissienne, notamment en matière d'actions socioculturelles,

Considérant la volonté de la communauté de communes de la Brie Nangissienne de développer des actions culturelles sur la lecture publique et de valoriser les bibliothèques du territoire,

Considérant le projet de résidence littéraire avec le conteur Stéphane Desfeux, dans le cadre du « Grenier pédagogique »,

Considérant l'avis favorable rendu par la commission Patrimoine et Développement socioculturel réunie le 5 septembre 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Approuve le projet de résidence littéraire avec le conteur Stéphane Desfeux mis en œuvre en 2023-2024, dont le budget prévisionnel s'élève à hauteur de 15 000,00 euros TTC.

ARTICLE DEUX :

Dit que la dépense est prévue au budget de l'exercice 2023.

ARTICLE TROIS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 28 septembre 2023

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le

ID : 077-247700701-20230926-2023_103_09-DE